

## Compte-rendu Conseil Communautaire

Séance du Mardi 31 Mai 2022

En application de l'article L2121-25 du CGCT<sup>1</sup>

Affiché le 10/06/2022 au siège de Bernay

*Effectif du conseil communautaire : 110 membres*

*Membres en exercice : 110*

*Quorum : 37*

*Membres présents : 78*

*Pouvoirs : 7*

*Membres votants : 85*

*Date de la convocation : 24/05/2022*

*L'an deux mille vingt-deux et le mardi trente-et-un mai à 18h00, les membres du conseil communautaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie régulièrement convoqués, se sont réunis au PIAF de Bernay sous la présidence de Monsieur Nicolas GRAVELLE, Président.*

***Etaient présents (à l'ouverture de séance) :** Monsieur AGASSE Jean-Michel, Monsieur ANTHIERENS André, Monsieur AUBRY Bernard, Monsieur BAISSÉ Christian, Madame BARTHOW Anne, Madame BEAUMONT Caroline, Madame BECHET Sabrina, Monsieur BEURIOT Valéry, Monsieur BONNEVILLE Roger, Monsieur BOULAYE Guillaume, Monsieur BONNEVILLE Jean-Noël, Madame BOZEC Sandrine, Monsieur DE BROGLIE Charles-Edouard, Madame CAMUS Danielle, Madame CANU Françoise, Monsieur CHOAIN Louis, Monsieur CHOLEZ Manuel, Monsieur COGNIN Pascal, Monsieur COUTEL Philippe, Monsieur CROMBEZ Guillaume, Madame DAEL Camille, Monsieur DANIEL Jean-Claude, Monsieur DANNEELS Philippe, Monsieur DAVID Jean-Luc, Monsieur DELANOUE Patrick, Madame GUYOMARD Valérie, Madame LIEDTS Bernadette, Monsieur DESLANDE Christian, Madame DESPRES Sylvie, Monsieur DIDTSCH Pascal, Madame DODELANDE Claudine, Madame DRAPPIER Michèle, Madame DUTEIL Myriam, Monsieur DUTHILLEUL Jean, Madame FERAUD Sara, Monsieur FINET Pascal, Monsieur FORCHER Bernard, Monsieur GEORGES Claude, Monsieur GIFFARD Franck, Monsieur GOSSE Jean-Marie, Monsieur GRAVELLE Nicolas, Monsieur GROULT Daniel, Monsieur HAUTECHAUD Patrick, Madame HEURTAUX Jocelyne, Monsieur JEHANNE Eric, Monsieur LAIGNEL Pascal, Monsieur LE ROUX Jean-Pierre, Monsieur LECAVELIER-DESETANGS Rémy, Madame LECLERCQ Lucette, Madame LACAÏLLE Yannick, Madame LEDUC Françoise, Monsieur LEMERCIER Gérard, Madame LEROUVILLOIS Janine, Monsieur LHOMME Patrick, Madame MABIRE Dominique, Monsieur MADELON Jean-Louis, Monsieur MALCAVA Didier, Monsieur MATHIERE Philippe, Monsieur MEZIERE Georges, Madame NADAUD Nadia, Monsieur PIQUENOT Olivier, Monsieur PLENECASSAGNE Jean, Monsieur PREVOST Jean-Jacques, Madame PREYRE Françoise, Monsieur PRIVE Bruno, Madame RODRIGUE Colette, Monsieur ROUSSELIN Jean-Claude, Monsieur RUEL Yves, Monsieur SCRIBOT Frédéric, Monsieur SEJOURNE Pascal, Monsieur SPOHR Claude, Monsieur THOUIN Michel, Madame TURMEL Françoise, Monsieur VAN DEN DRIESSCHE André, Monsieur VILA Jean-Louis, Monsieur VOISIN Jean-Baptiste, Monsieur WATEAU Philippe, Monsieur WIENER Guillaume.*

---

<sup>1</sup> Article L2121-25

Modifié par LOI n° 2015-991 du 7 août 2015 - art. 84

Dans un délai d'une semaine, le compte rendu de la séance du conseil municipal est affiché à la mairie et mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe.

Article L5211-1 En savoir plus sur cet article...

Modifié par LOI n°2013-403 du 17 mai 2013 - art. 37

Les dispositions du chapitre Ier du titre II du livre Ier de la deuxième partie relatives au fonctionnement du conseil municipal sont applicables au fonctionnement de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale, en tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du présent titre.

**Etaient absents/excusés :** Monsieur ADELIN Jean-Michel, Monsieur CAVELIER Sébastien, Monsieur CIVEL Dominique, Monsieur DELAMARE Frédéric, Monsieur DELAPORTE Jean-Pierre, Madame GOETHEYN Martine, Madame GOULLEY Martine, Monsieur GROULT Jean-Louis, Madame GUEDON Sonia, Madame HEUDE Claudine, Monsieur JUIN Jean-Bernard, Madame LECLERC Marie-Françoise, Monsieur LELOUP Gérard, Monsieur LERAT Sébastien, Monsieur LUCAS Yannick, Madame MACHADO Céline, Madame MUSSET Josette, Madame PANNIER Brigitte, Monsieur PEREIRA Mickaël, Monsieur PETIT Donatien, Madame ROCFORT Françoise, Monsieur SCHLUMBERGER Ulrich, Monsieur SZALKOWSKI Denis, Madame VARAISE Josiane, Monsieur VIEREN Jacques.

**Pouvoirs :** Monsieur AUGER Michel pouvoir à Monsieur RUEL Yves, Madame BACHELOT Marie-Line pouvoir à Monsieur LE ROUX Jean-Pierre, Madame JOIN-LAMBERT Marie-Christine pouvoir à Monsieur LE ROUX Jean-Pierre, Monsieur ROEHM Sébastien pouvoir à Monsieur GRAVELLE Nicolas, Monsieur SEYS Nicolas pouvoir à Madame DUTEIL Myriam, Madame VAGNER Marie-Lyne pouvoir à Monsieur GRAVELLE Nicolas.

#### **Délibération n° 76/2022 : Modification des délégations au Président et au Bureau communautaire**

Après avoir entendu l'exposé précédent, après débat et délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents et représentés :

- ✓ **ETEND** la délégation de pouvoir consentie au bureau communautaire en permettant la tarification des nouveaux produits vendus dans les boutiques de l'Office de Tourisme Bernay Terres de Normandie ;
- ✓ **AUTORISE** le Président à accomplir toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- ✓ **ABROGE** la délibération n° 179/2020 du 08/12/2020.

Résultats du vote au scrutin ordinaire :

Présents	Pouvoirs	Votants	Abstentions	Suffrages exprimés	Contre	Pour
78	7	85	0	85	0	85

#### **Délibération n° 77/2022 : Ressources humaines – Modification du tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> juin 2022**

Après avoir entendu l'exposé précédent, après débat et délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents et représentés :

- ✓ **ADOpte** ce tableau des effectifs à compter du 1<sup>er</sup> juin 2022

GRADES	POURVUS	DONT TNC	VACANTS	DONT TNC
<b>Filière administrative</b>				
Adjoint administratif	36	3	3	0
Adjoint administratif principal de 2ème classe	14	0	1	0
Adjoint administratif principal de 1ère classe	4	0	4	0
Rédacteur	15	1	1	0
Rédacteur principal de 2ème classe	6	1	0	0
Rédacteur principal de 1ère classe	1	0	3	0
Administrateur	1	0	0	0
Attaché	9	0	3	0
Attaché principal	2	0	0	0
Attaché hors classe	0	0	0	0
Directeur territorial	0	0	0	0
DGA 40 à 80 000 habitants	0	0	1	0
DGS 40 à 80 000 habitants	1	0	0	0
<b>Total filière</b>	<b>89</b>	<b>5</b>	<b>16</b>	<b>0</b>
<b>Filière animation</b>				
Adjoint d'animation	7	0	0	0
Adjoint d'animation principal 2ème classe	2	0	1	0
Adjoint d'animation principal 1ère classe	2	0	0	0
Animateur	2	0	0	0
<b>Total filière</b>	<b>13</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>
<b>Filière culturelle</b>				
Attaché de conservation du patrimoine	0	0	0	0
Professeur d'enseignement artistique cf. N	1	1	1	0
Professeur d'enseignement artistique hors C.	2	1	0	0
Assistant d'enseignement artistique	18	18	0	0
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème Cl.	17	12	2	1
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère Cl.	14	8	1	1
Adjoint du patrimoine	0	0	2	0
Adjoint du patrimoine principal de 2ème Cl.	1	0	0	0
<b>Total filière</b>	<b>53</b>	<b>40</b>	<b>6</b>	<b>2</b>
<b>Filière sportive</b>				
Educateur des APS	3	1	0	0
Educateur des APS principal de 2ème classe	1	0	0	0
Educateur principal de 1ère classe des APS	2	1	1	0
<b>Total filière</b>	<b>6</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>0</b>
<b>Filière technique</b>				
Adjoint technique	74	30	3	1
Adjoint technique principal de 2ème classe	17	3	3	0
Adjoint technique principal de 1ère classe	8	0	4	0
Agent de maîtrise	6	0	4	0
Agent de maîtrise principal	1	0	0	0
Technicien	8	0	4	0
Technicien principal de 2ème classe	3	0	1	0
Technicien principal de 1ère classe	5	3	0	0
Ingénieur	7	0	2	0
Ingénieur principal	4	0	0	0
Ingénieur en chef	0	0	0	0
Ingénieur en chef hors classe	0	0	0	0
<b>Total filière</b>	<b>133</b>	<b>36</b>	<b>21</b>	<b>1</b>
<b>Total</b>	<b>294</b>	<b>83</b>	<b>45</b>	<b>3</b>

Résultats du vote au scrutin ordinaire :

Présents	Pouvoirs	Votants	Abstentions	Suffrages exprimés	Contre	Pour
78	7	85	0	85	0	85

**Délibération n° 78/2022 : Ressources humaines – Création d'un comité social territorial commun entre l'Intercom Bernay Terres de Normandie et le Centre Intercommunal d'Action Sociale de l'Intercom Bernay Terres de Normandie**

Après avoir entendu l'exposé précédent, après débat et délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents et représentés :

- ✓ **CREE** un comité social territorial commun pour l'ensemble des agents de l'Intercom Bernay Terres de Normandie et du Centre Intercommunal d'Action Sociale de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023,
- ✓ **INSTITUE** une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail au sein du comité social territorial,
- ✓ **FIXE** le nombre de représentants titulaires du personnel à 5 et un nombre égal de représentants suppléants,

- ✓ **APPLIQUE** le paritarisme numérique, en proposant de fixer en nombre égal les représentants du personnel et les représentants de l'établissement,
- ✓ **APPLIQUE** le paritarisme de fonctionnement en proposant de recueillir l'avis des représentants de l'établissement en complément de celui des représentants du personnel,
- ✓ **PLACE** ce comité social territorial commun auprès de l'Intercom Bernay Terres de Normandie,
- ✓ **INFORME** Monsieur le Président du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de l'Eure de la création de ce Comité Social Territorial commun,
- ✓ **INSCRIT** les crédits nécessaires au budget,
- ✓ **DIT** que Monsieur le Président est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Résultats du vote au scrutin ordinaire :

Présents	Pouvoirs	Votants	Abstentions	Suffrages exprimés	Contre	Pour
78	7	85	0	85	0	85

**Délibération n° 79/2022 : Ressources humaines – Création de neuf emplois non permanents de type contrat de projet pour la mise en place de la tarification incitative des déchets ménagers**

Par délibération n°129/2021 en date du 29 juin 2021, l'intercommunalité s'est engagée à mettre en place au 1<sup>er</sup> janvier 2024, une tarification incitative pour la collecte et le traitement des déchets ménagers.

Afin de permettre la concrétisation de ce projet, il est nécessaire de procéder à la création de 9 emplois non permanents de type contrat de projet.

La prise en charge de ces emplois est subventionnée à hauteur de 80% par l'ADEME. Le reste à charge est évalué pour l'intercommunalité à 140 000 € qui sera mutualisé sur la redevance des ordures ménagères. Pour mémoire, les recettes de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères en 2021 sont de 5 713 862 €.

Après avoir entendu l'exposé précédent, après débat et délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents et représentés :

- ✓ **ADOpte** la proposition du Président,
- ✓ **DIT** que les dispositions de la présente délibération prendront effets au 6 juin 2022,
- ✓ **INSCRIT** les crédits nécessaires au budget,
- ✓ **DIT** que Monsieur le Président est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Délibération n° 80/2022 : Décision modificative N°1 du Budget Annexe Zone d'activités Les Granges.**

Après avoir entendu l'exposé précédent, après débat et délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents et représentés :

- ✓ **ADOpte** la décision modificative N° 1 du budget annexe ZAE les Granges présentée comme suit :

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire**

DECISION MODIFICATIVE N°1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-605-90 : Achats de matériel, équipements et travaux	0,00 €	29 500,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>0,00 €</b>	<b>29 500,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-7133-90 : Variation des en-cours de production de biens	0,00 €	0,00 €	0,00 €	29 500,00 €
<b>TOTAL R 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>29 500,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>29 500,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>29 500,00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-3351-90 : Terrains	0,00 €	29 500,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0,00 €</b>	<b>29 500,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-1641-90 : Emprunts en euros	29 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>29 500,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>29 500,00 €</b>	<b>29 500,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>29 500,00 €</b>		<b>29 500,00 €</b>

Résultats du vote au scrutin ordinaire :

Présents	Pouvoirs	Votants	Abstentions	Suffrages exprimés	Contre	Pour
79	8	87	0	87	0	87

**Délibération n° 81/2022 : Soutien à la vie associative – Attribution des subventions**

Afin de soutenir l'activité associative du territoire intercommunal, il est proposé l'attribution de subventions pour les associations suivantes :

Association	Montant de la subvention	Objet
Billard	2 000 €	50ème anniversaire du club
Collectif des 8 poings	3 000 €	Portrait d'une ville/village + 1 pièce à l'église de Beaumontel + 1 pièce à Bernay
Compagnie des Petits champs	10 000 €	Convention pluriannuelle
Tracteur Pulling	2 500 €	
Ensemble vocal de Paris	2 500 €	Concert au Blanc Buisson, 2 concerts au Bec Hellouin et une masterclass au Conservatoire
Risle Cup	6 000 €	Compétition internationale de football
Aide les z'arts	3 000 €	Festival de fanfares sur l'IBTN/ 9 octobre Base de loisirs de Brionne
Tic-Tac	1 000 €	Désacraliser et promouvoir l'art du dessin pour les enfants, adolescents, adultes + fonctionnement école+ spectacle de fin d'année
Lez'arts et les mots	1 500 €	Spectacles itinérants
Société des courses de Bernay	5 088,80 €	Reversement des montants des enjeux collectés en 2020
Amicale du personnel	20 000 €	Activités d'actions sociales pour les agents IBTN
<b>TOTAL</b>		

Après avoir entendu l'exposé précédent, après débat et délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents et représentés :

- ✓ **VALIDE** la liste des associations/partenaires subventionnées pour l'année 2022
- ✓ **VOTE** les montants de ces subventions pour l'année 2022

Résultats du vote au scrutin ordinaire : (Monsieur LEMERCIER Gérard ne prend pas part au vote)

Présents	Pouvoirs	Votants	Abstentions	Suffrages exprimés	Contre	Pour
79	8	86	0	86	0	86

**Délibération n° 82/2022 : Lancement de l'appel d'offre pour la mission de maitre d'œuvre pour la réalisation des procédures d'urbanisme et pour la réalisation de l'aménagement urbain**

Après avoir entendu l'exposé précédent, après débat et délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents et représentés :

- ✓ **AUTORISE** le lancement de l'appel d'offre pour la sélection d'un maitre d'œuvre qui suivra les procédures d'urbanismes du site de la ZAC des granges 1 et tranche 2 pour l'opération citée en objet ;
- ✓ **DONNE** pouvoir à Monsieur le Président pour signer tous les documents relatifs à cette décision ;

Résultats du vote au scrutin ordinaire :

Présents	Pouvoirs	Votants	Abstentions	Suffrages exprimés	Contre	Pour
79	8	87	0	87	0	87

**Délibération n° 83/2022 : Attribution du mandat de maîtrise d'ouvrage - représentation pour faire réaliser au nom et pour le compte de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, la construction d'un centre aquatique**

Après avoir entendu l'exposé précédent, après débat et délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents et représentés :

- ✓ **ACTE** le choix de la Commission d'Appel d'Offre ;
- ✓ **DECIDE** de confier à la SHEMA, le mandat de maîtrise d'ouvrage pour faire réaliser au nom et pour le compte de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, la construction d'un centre aquatique pour un montant de travaux de 11 749 000 euros hors taxes ;
- ✓ **DECIDE** de verser le montant de la rémunération due à la SHEMA, fixé à un montant de 390 000 euros hors taxes ;
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention de mandat et ses annexes, ainsi que tous ses avenants ;
- ✓ **APPROUVE** le lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre conformément aux dispositions des articles L.2125-1 et R.2162-15 à R2162-26 du Code de la commande publique ;
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes décisions concernant la préparation et la passation du concours de maîtrise d'œuvre ;
- ✓ **DECIDE** de la composition du jury par les membres élus de la Commission d'Appel d'Offres en vigueur au moment de la réunion du jury, remplacés en leur absence par les membres suppléants élus de la Commission d'Appel d'Offres, de quatre personnalités présentant des qualifications professionnelles équivalentes à celles demandées aux candidats pour participer au concours qui seront désignées par le Président du jury, et d'une personnalité dont la participation présente un intérêt particulier au regard de l'objet du concours, désignée par le Président du jury ;

- ✓ **DESIGNE** le Président ou son représentant, Président du jury ainsi constitué ;
- ✓ **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter les subventions auprès des partenaires financiers ;
- ✓ **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer les conventions relatives à l'attribution de ces subventions et leurs éventuels avenants ;

Résultats du vote au scrutin ordinaire :

Présents	Pouvoirs	Votants	Abstentions	Suffrages exprimés	Contre	Pour
79	8	87	0	87	0	87

**Délibération n° 84/2022 : Révision des tarifs modulables de vente des parcelles des ZAE – Abrogation délibération n° 118/2021**

Après avoir entendu l'exposé précédent, après débat et délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents et représentés :

- ✓ **DECIDE** d'encadrer les prix de vente des terrains dans une fourchette de 30% en dessous ou au-dessus du prix estimé par le service France Domaine ;
- ✓ **DECIDE** de faire exception à cette règle pour les opérations frappées d'un motif d'intérêt général motivé et qu'elles comportent des contreparties suffisantes conformément à la jurisprudence constante ;
- ✓ **ABROGE** la délibération n°118/2021 en retirant ses effets pour l'avenir ;

Résultats du vote au scrutin ordinaire :

Présents	Pouvoirs	Votants	Abstentions	Suffrages exprimés	Contre	Pour
79	8	87	0	87	0	87

**Délibération n° 85/2022 : Avenant au marché de travaux pour la reconstruction de la station d'épuration de Grand-Camp**

Après avoir entendu l'exposé précédent, après débat et délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents et représentés :

- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'avenant 1 au marché de travaux de reconstruction de la station de Grand-Camp confié à l'entreprise Travaux publics Boutté ainsi que tous les documents relatifs à cette décision.

Résultats du vote au scrutin ordinaire :

Présents	Pouvoirs	Votants	Abstentions	Suffrages exprimés	Contre	Pour
79	8	87	0	87	0	87

**Délibération n° 86/2022 : Avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de travaux en assainissement collectif à Bernay**

Après avoir entendu l'exposé précédent, après débat et délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents et représentés :

- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'avenant n°4 au marché de maîtrise d'œuvre confié au bureau d'études technique VERDI ainsi que tous les documents relatifs à cette décision.

Résultats du vote au scrutin ordinaire :

Présents	Pouvoirs	Votants	Abstentions	Suffrages exprimés	Contre	Pour
79	8	87	0	87	0	87

**Délibération n° 87/2022 : Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de travaux rue des Ménages à Bernay**

Après avoir entendu l'exposé précédent, après débat et délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents et représentés :

- ✓ **APPROUVE** le projet de convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la commune de Bernay et l'Intercom Bernay Terres de Normandie, ayant pour objet la mutualisation des travaux d'eau potable et d'assainissement des eaux usées ;
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage et les actes nécessaires à son exécution ;
- ✓ **DIT** que les dépenses relatives aux travaux mutualisés seront inscrites au budget annexe assujetti à TVA (assainissement collectif) et imputées au chapitre 21 (immobilisations corporelles).

Résultats du vote au scrutin ordinaire :

Présents	Pouvoirs	Votants	Abstentions	Suffrages exprimés	Contre	Pour
79	8	87	0	87	0	87

**Délibération n° 88/2022 : Cadre général d'exonération de la redevance d'assainissement collectif en cas de fuites sur les canalisations d'eau potable après compteur**

Après avoir entendu l'exposé précédent, après débat et délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents et représentés :

- ✓ **AUTORISE** le dégrèvement de la redevance d'assainissement sur les volumes d'eau imputés aux fuites d'eau sur la canalisation après compteur dans les contours circonscrits ci-après :
  - Si l'eau "perdue" a rejoint le réseau d'eaux usées : la redevance d'assainissement collectif est facturée sur la base de la consommation moyenne des 3 dernières années additionnée de 50% de la différence entre le volume annuel moyen et le volume réel.
  - Si l'eau "perdue" n'a pas rejoint le réseau d'eaux usées, la redevance d'assainissement collectif est facturée sur la base de la consommation moyenne des 3 dernières années.
  - Délai pour formuler la demande de dégrèvement pour fuite : 2 mois après signalement par tout moyen au service assainissement
- ✓ **DONNE** pouvoir à Monsieur le Président pour signer tous les documents relatifs à cette décision ;

Résultats du vote au scrutin ordinaire :

Présents	Pouvoirs	Votants	Abstentions	Suffrages exprimés	Contre	Pour
79	8	87	0	87	0	87

**Délibération n° 89/2022 : Attribution du marché public relatif à la maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation des mares sur le territoire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie**

Après avoir entendu l'exposé précédent, après débat et délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents et représentés :

- ✓ **PASSE** un marché public relatif à la maîtrise d'œuvre pour la restauration de 36 mares sur le territoire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie.
- ✓ **ATTRIBUE** le marché public à la société :



**ALISE ENVIRONNEMENT**  
102 rue du Bois Tison  
76160 SAINT JACQUES SUR DARNETAL

- ✓ **DONNE** pouvoir à Monsieur le Président pour signer tous les documents relatifs à cette décision ;
- ✓ **DIT** que les dépenses relatives au présent marché seront supportées sur le Budget Principal et imputées au chapitre 020, article 2031 (Frais d'études) ;
- ✓ **AUTORISE** Monsieur Le Président à solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, du Conseil Départemental de l'Eure et de tout autre organisme susceptible de financer l'opération.

Résultats du vote au scrutin ordinaire :

Présents	Pouvoirs	Votants	Abstentions	Suffrages exprimés	Contre	Pour
79	8	87	0	87	0	87

**Délibération n° 90/2022 : Tarifs transports scolaires pour l'année scolaire 2022-2023**

En application des tarifs votés par la Région Normandie pour la prochaine rentrée scolaire 2022-2023, il est proposé d'approuver, pour les familles du territoire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, les tarifs de transports scolaires suivants, identiques à l'année scolaire 2021-2022 :

**- COLLEGE et LYCEE (Demi-pensionnaire)**

Participation famille par an et par élève .....95.00 €  
(Reste à charge de l'Intercom Bernay Terres de Normandie 25 € par élève/an)

Interne prenant le car .....47,50 €  
(Reste à charge de l'Intercom Bernay Terres de Normandie 12.50 € par élève/an)

*Il sera appliqué une tarification solidaire (50 % des tarifs ci-dessus) pour les familles dont le quotient familial (base de calcul de la CAF) est inférieur à 500 €.*

**- MATERNELLE/PRIMAIRE**

Pas de participation financière pour les familles  
(Reste à charge de l'Intercom Bernay Terres de Normandie 60 € par élève/an)

*(A titre principal sur les lignes de transport scolaire assurant la desserte des établissements scolaires du premier degré et pour lesquelles la présence d'une accompagnatrice est effective).*

Après avoir entendu l'exposé précédent, après débat et délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents et représentés :

- ✓ **APPROUVE** les tarifs pour la rentrée scolaire 2022-2023 tels que définis précédemment ;
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à la présente délibération ;
- ✓ **DIT** que ces tarifs seront applicables à compter de la rentrée scolaire 2022-2023 et révisables annuellement.

Résultats du vote au scrutin ordinaire :

Présents	Pouvoirs	Votants	Abstentions	Suffrages exprimés	Contre	Pour
79	8	87	0	87	0	87

**Délibération n° 91/2022 : Marché de fourniture de bacs, sacs et colonnes pour points d'apports volontaires.**

Après avoir entendu l'exposé précédent, après débat et délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents et représentés :

- ✓ **PASSE** un marché public relatif à la fourniture de bacs, sacs et colonnes pour la collecte de déchets ménagers et assimilés ;
- ✓ **ACTE** le choix de la Commission d'appel d'offres en date du 18 mai 2022 d'attribuer le marché relatif à la fourniture de bacs, sacs et colonnes pour la collecte de déchets ménagers et assimilés à :

Concernant le lot 1 relatif à la fourniture de bacs, d'attribuer ce dernier à la société :

**CONTENUR**  
3 rue de la claire  
69009 LYON  
France  
SIREN : 42098820600140  
Tél : 04.72.53.07.00

Concernant le lot 2 relatif à la fourniture de sacs, de déclarer infructueux le présent lot.

Concernant le lot 3 relatif à la fourniture de colonnes pour des points d'apports volontaires, de classer sans suite le présent lot conformément aux articles R.2185-1 et R.2185-2 du Code de la commande.

- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les pièces relatives au marché ayant pour objet la fourniture de bacs, sacs et colonnes pour la collecte de déchets ménagers et assimilés ;
- ✓ **DIT** que les dépenses relatives au présent marché seront supportées au budget général et imputés au chapitre 021, article 2188.

Résultats du vote au scrutin ordinaire :

Présents	Pouvoirs	Votants	Abstentions	Suffrages exprimés	Contre	Pour
79	8	87	0	87	0	87

**Délibération n° 92/2022 : Lancement de l'élaboration du Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information des Demandeurs (PPGDID)**

Après avoir entendu l'exposé précédent, après débat et délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents et représentés :

- ✓ **LANCE** l'élaboration du Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information des Demandeurs
- ✓ **AUTORISE** le Président à signer tout document afférent.

Résultats du vote au scrutin ordinaire :

Présents	Pouvoirs	Votants	Abstentions	Suffrages exprimés	Contre	Pour
79	8	87	0	87	0	87

**Délibération n° 93/2022 : Tarification des nouveaux produits vendus dans les boutiques de l'Office de Tourisme Bernay Terres de Normandie**

Après avoir entendu l'exposé précédent, après débat et délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents et représentés :

- ✓ **APPROUVE** les tarifs proposés en annexe.
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents permettant le bon aboutissement de ce dossier.

Résultats du vote au scrutin ordinaire :

Présents	Pouvoirs	Votants	Abstentions	Suffrages exprimés	Contre	Pour
79	8	87	0	87	0	87

Le Président,

Nicolas GRAVELLE.

